



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

**Appel à projet pour la résidence d'artiste(s) *land art*
dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle
du Perche Sarthois – année 2025-2026**

Projet

« Renouer avec la nature et le paysage du Perche Sarthois »

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est une émanation du Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois. Il regroupe trois communautés de communes de l'est du département de la Sarthe (Communautés de communes du Gesnois Bilurien, du Perche Émeraude et des Vallées de la Braye et de l'Anille) soit 73 communes et 73502 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1998, le Perche Sarthois développe des actions de valorisation du patrimoine à des fins touristiques et culturelles. Dans ce cadre, il travaille à la mise en place de projets transversaux sur le territoire, en lien avec les acteurs culturels et artistiques afin de tisser des liens entre passé et présent, entre héritage, témoignage du passé et création contemporaine.

Dans le cadre du renouvellement de sa convention Pays d'art et d'histoire en 2017, le Perche Sarthois s'est engagé à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Pour ce faire, il a notamment mis en œuvre un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) entre 2021-2024, et s'est engagé dans un second CLEAC, pour la période 2024 - 2027.

Après plusieurs résidences d'artistes alliant création et médiation culturelle dans les domaines des arts plastiques, du cinéma d'animation, de la photographie, de l'art lyrique, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois souhaite proposer au public du territoire et en priorité aux jeunes, **un projet artistique et culturel alliant la découverte de la nature et du paysage du Perche Sarthois au land art**, en lien avec l'accueil en résidence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes.

Une résidence territorialisée de création et de médiation artistique sur le rapport de l'art à la nature et au paysage à travers le *land art*

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation culturelle sur le thème du *land art*.

Cette résidence est destinée à des artistes professionnels en devenir ou confirmés. Le projet de création est libre mais s'appuiera sur les ressources du territoire du Perche Sarthois et devra faire l'objet d'une restitution finale.

L'artiste doit avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiation et de s'impliquer pleinement dans cette **résidence de territoire (2 mois de résidence non consécutifs entre janvier et juillet 2026)**.

Objectif proposé : « Renouer avec la nature et le paysage du Perche Sarthois »

La proposition de cette thématique s'inscrit dans le projet global de valorisation du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois qui englobe tous types de patrimoines parmi lesquels le patrimoine bâti et paysager intrinsèquement liés.

Ce projet est né du constat d'un détachement de plus en plus grand des jeunes envers la nature, or la relation de l'enfant à son environnement extérieur et à la nature est essentielle à son développement et sa santé selon un rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) de 2024

(https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_rapport_dehors_25_10_2024.pdf).

Aussi, nous souhaitons proposer un projet qui permettrait la découverte et l'appropriation de la nature et des paysages du Perche Sarthois, notamment grâce à l'approche artistique.

L'approche créative de l'artiste ou du collectif d'artistes devra entrer en résonance avec l'ensemble du projet d'éducation artistique et culturelle imaginé par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois¹ à partir des espaces publics accessibles, des ressources documentaires et humaines du territoire. Ainsi, une attention particulière devra être portée à l'environnement et aux spécificités paysagères du Perche Sarthois. Des liens pourront également être tissés avec les acteurs locaux œuvrant en faveur de l'environnement et de la qualité des paysages ou dont les objectifs et les actions valorisent ces aspects du territoire.

Période et durée

L'artiste ou le collectif d'artistes sera présent sur une **durée totale de 8 semaines**.

Ces 40 jours seront repartis entre création et médiation auprès des publics.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2025-2026, principalement entre janvier et juillet 2026. Les périodes effectives de résidence seront réparties et définies en fonction, entre autre, du projet pédagogique, en accord avec l'artiste ou le collectif d'artistes et les porteurs du projet.

Modalités de mise en œuvre

Après son recrutement, en amont de la période de résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes participera à une rencontre au cours de laquelle il présentera son travail, sa démarche artistique et sa proposition pour la résidence. Cette rencontre associera les acteurs éducatifs du territoire concerné ainsi que les acteurs culturels locaux.

Cette rencontre prendra la forme d'une journée de formation/rencontre à destination des enseignants dont les classes participeront au projet. Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée en partie par l'artiste et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence et d'inscrire leur propre travail en complément ou préparation du projet.

Après immersion sur le territoire, l'artiste devra préciser ses propositions de médiation culturelle (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) à la collectivité pour échange et validation définitive ainsi que son projet de création artistique.

1 Voir le projet annexé à ce document. Il s'agit du document transmis aux établissements scolaires du territoire début juillet afin d'informer les enseignants et de susciter les candidatures des écoles, ce projet pourra évoluer en fonction de l'artiste ou collectif d'artistes retenu.

Médiation et création

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation dont la médiation devra représenter au moins 50 % du temps de résidence.

Le.a candidat.e (ou les candidats.es) devra donc intégrer à sa demande différentes propositions de médiation artistique et culturelle qu'il sera en capacité de mettre en œuvre.

Ces actions de médiation s'adresseront principalement aux **enfants du cycle 3 (CM1-6ème)** mais pourront également s'adresser à un public plus large dans le cadre de médiation tout public le week-end ou/ et d'accueils de jeunes hors temps scolaires.

Pour l'artiste ou le collectif d'artistes résident, il s'agit à la fois de s'engager dans une démarche de création et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette transmission devra s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions variées : présentations-rencontres, initiation à la pratique de l'artiste, atelier de création ou toutes autres propositions que l'artiste ou le collectif d'artistes jugera opportunes de proposer en lien avec sa pratique.

L'ensemble des interventions artistiques sera concerté en amont avec le service éducatif du Perche Sarthois.

Les actions à destination du jeune public ont pour objectif de permettre à **6 classes** (sélectionnées après la rentrée scolaire par le service éducatif) **d'acquérir une expérience originale et sensible à l'œuvre et à l'art.**

Ces actions viendront nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, en répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique artistique
- Le développement d'une culture artistique personnelle (appropriation)

La candidature devra présenter la démarche artistique sur laquelle s'appuiera la création proposée par l'artiste ou le collectif d'artistes.

Restitution/Bilan

Le travail de création de l'artiste ou du collectif d'artistes et des actions de médiations menées auprès du jeune public durant le temps de la résidence donneront lieu à au moins une restitution publique en fin de résidence.

Proposée par l'artiste ou le collectif d'artistes, en concertation avec l'équipe du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, cette restitution finale sera validée par les porteurs du projet et leurs partenaires. Si nécessaire, elle pourra faire l'objet d'un accord écrit entre le Pays du Perche Sarthois et l'artiste ou le collectif d'artistes retenu.

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC (composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet) valide le choix du jury et assure le suivi de la résidence.

La résidence sera coordonnée par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et en particulier par Lauréanne Gasnier, Chargée de mission Actions éducatives et Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Elles guideront l'artiste ou le collectif d'artistes dans la découverte du territoire.

Elles l'accompagneront tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil...). Elles gèreront l'interface avec les différents interlocuteurs (établissements scolaires, associations culturelles, acteurs du territoire ...) et les partenaires du projet. Elles organiseront les réunions de préparation/rencontres en amont de la résidence en présence de l'artiste et seront un appui et une aide à la diffusion des œuvres et à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste ou le collectif d'artistes bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximum de 10 000 € (sa variabilité sera calculée en fonction du temps dévolu à la médiation).

Cette allocation inclut les frais de transport (domicile de l'artiste au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence), de repas, l'achat de matériels et de fournitures. L'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel.

L'hébergement de l'artiste sera fourni et pris en charge par la collectivité dans un lieu central au territoire. Le lieu de l'hébergement envisagé est l'un des deux studios de la Maison Janvier (<https://maison-janvier.pagesperso-orange.fr>), 4 place de l'Église, à Thorigné-sur-Duè (72 160). Un lieu de travail pourra être mis à disposition de l'artiste si besoin à proximité de l'hébergement.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et le Pays du Perche Sarthois au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intégrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des temps de résidence et d'intervention, de rencontres, d'ateliers et de restitution auprès des publics.

Bilan

L'artiste s'engage à :

- participer à la restitution de la résidence
- à informer le Pays du Perche Sarthois de l'évolution de son projet de création s'il y a lieu (aide, prix, contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur...)
- à mentionner le soutien obtenu dans le cadre de la résidence sur tous supports physiques ou numériques de diffusion ou de promotion de l'œuvre
- à autoriser le Pays du Perche Sarthois et ses partenaires à publier les informations sur la résidence et à diffuser la (les) création(s) réalisée(s) dans le cadre des ateliers de médiation et de création. Pour ce faire, le Perche Sarthois et ses partenaires s'engagent à mentionner l'artiste qui en conserve la propriété intellectuelle.

Appel à projet

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
- ses pistes de travail pour son projet artistique personnel

- des pistes de médiation et d'animation auprès des publics valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
 - Un portfolio des travaux réalisés et les sources d'inspiration
 - Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine artistique notamment (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences réalisées dans ce domaine)
 - Une note ou un calendrier des disponibilités du candidat sur la période de résidence proposée
 - Un budget prévisionnel indiquant la répartition de l'allocation allouée entre les différents postes budgétaires suivants : honoraires de résidence, honoraires de médiation, honoraires de création, droits de présentation et différents frais de mission (fournitures pour les ateliers, déplacements domicile-résidence et internes au territoire, repas, etc.).

Éléments complémentaires à joindre au dossier :

- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition de ce projet
- Le candidat doit justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre des devis et factures
- indiquer qu'il possède bien le permis de conduire et s'il possède également une voiture personnelle

Le dossier de candidature est à envoyer par voie électronique :

avec pour objet : «Candidature résidence » (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par GrosFichiers ou Smash) à :

sylvielemercier-pps@orange.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 30 septembre 2025

Ces dossiers permettront une sélection de candidats. **Les candidats sélectionnés seront amenés à se présenter devant un comité de sélection en octobre 2025.**

Le comité sera composé d'élus et de techniciens du Pays du Perche Sarthois, de conseiller(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, de représentants de l'Éducation Nationale, d'un représentant du Département de la Sarthe.

A l'issue des entretiens des candidats, le comité de sélection déterminera le lauréat de la résidence.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, sylvielemercier-pps@orange.fr, 02 43 93 23 58 / 06 45 92 05 71

